

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

Présents : B.GOUZIN, JL.RANDON, R.POUJOL, C.MACIAS-ADICEM, P.BILLET, R.ALLEXANT, S.CAMPS, A.GOBERT-JULIEN

Absents excusés : B.BAUTOU, M.MURCIA (pouvoir à JL. RANDON), E. PONS

### 1. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif de la commune, en ligne avec le compte de gestion, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les résultats de clôture de l'exercice 2018 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : 85 254.24 €
- Section d'investissement : 3 479.50 €
- Total général : 88733.74 €

### 2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF

M. le Maire présente le projet de budget primitif comme suit :

- Section de fonctionnement : 317 515 €
- Section d'investissement 391 113 €
- Total du budget : 708 628 €

Il est précisé que ce budget s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent (maîtrise des coûts et poursuite du programme de rénovation des rues du village avec le lancement en fin d'année des travaux de requalification de la rue du Pont Neuf et la reprise de certains chemins).

Mr le Maire propose au conseil de maintenir à leur niveau actuel les taux de la taxe d'habitation (11.06 %), de la taxe foncière sur le bâti (13,56 %) et le non bâti (83.71%) et de reconduire globalement les subventions aux associations et aux écoles.

A l'unanimité des membres présents, le conseil vote le budget primitif 2019 et se prononce favorablement sur le maintien à leur niveau actuel des taxes communales et des subventions aux associations et aux écoles.

### 3. MODIFICATION PLU

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil que la procédure de modification du PLU portant sur l'ouverture progressive à l'urbanisation de la zone 2AU a été engagée par délibération du 28 novembre 2018. Plusieurs réunions ont été organisées avec le cabinet BERQUET urbaniste pour élaborer le rapport de présentation qui constitue la phase 1 du projet.

Mr le Maire informe ensuite le conseil qu'un arrêté a été pris le 21 Mars 2019 pour lancer une procédure de modification simplifiée du PLU. Il s'agit de modifier le règlement de la zone 1AUb

(lotissement de la Séranne) afin de réduire les règles d'implantation des piscines par rapport aux voies et emprises publiques et aux limites séparatives (articles 6 et 7 du règlement PLU). Le dossier de modification est en cours d'élaboration avec le concours du cabinet BERQUET. Lors d'une prochaine délibération, seront définies les modalités de publicité et de mise à dispositions du public.

#### 4. CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LA CCVH

Mr le Maire présente au conseil la convention de mutualisation avec le CCVH fixant les modalités d'intervention du service « opérations d'aménagement » pour mener à bien les travaux de requalification de la rue du Pont Neuf.

Ces travaux consistent en la réfection des revêtements, la création d'espaces piétons, la mise en discrétion des câbles électriques et téléphoniques et la reprise des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Le coût de l'opération est estimé à 220 000€ HT financé à 70% par des subventions de l'Etat et du Département.

A l'unanimité les membres présents, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

#### 5. QUESTIONS DIVERSES

##### Qualité de l'air dans les lieux accueillants du public

Mr le Maire indique au conseil qu'en application de la réglementation, il convient de procéder à la vérification de la qualité de l'air dans les écoles.

Une convention de vérification technique des installations du groupe scolaire sera signée avec Qualiconsult qui procédera aux opérations requises pour un coût de 810€ HT.

##### Mise à disposition de terrain à l'association de chasse

A la demande du président de la société de chasse de Jonquières les terrains communaux AD99, B94 et B96 sont mis à la disposition de l'association pour favoriser le repeuplement du gibier.

Cette autorisation est accordée à titre gratuit dans le cadre d'un prêt à usage. Elle est accordée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à effet du 1<sup>er</sup> avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H.